

(4)

- 16°. Pension de l'instituteur ou maître d'école? *Il retirait de l'ancien Gouvernement quarante florins d'argent et de la Commune cent dix florins; et de Graine de l'ancien Gouvernement quatre sacs de foin, et des particuliers du lieu sur les champs les javelles, qui après être battues font environ vingt quaterons de Meise et son afoyage de bois rendu devant la maison de M. de Plote*
- A. En argent, bled, vin, ou bois?
- B. De quelle source d'origine-t-elle? comme de

- Combien chacun de ces objets vaut-il à l'école?
- a. Dixmes, censés foncières, & autres droits féodaux abolis?
- b. Ou des sommes assignées & payées à l'école?
- c. Fondations?
- d. Caisses communales? *Il tire le bénéfice d'un Bourgeois*
- e. Biens d'église?
- f. De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit?
- g. De biens-fonds?
- h. Ou d'autres capitaux quelconques?

Remarques.

1°. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.

2°. Chaque Instituteur écrira ses réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Préfet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie sera remise à l'Inspecteur des écoles.

3°. Tous & un chacun sont priés d'accélérer, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses?

(I)

QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque Commune.

I.

RAPPORTS LOCAUX.

- 1°. NOM de l'endroit où est située l'école? *au Centre*
- a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé? *un village*
- b. Est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-il? *et une Commune proprement dite*
- c. De quelle Paroisse? de quelle Agence ressort-il? *de Chavornay Agence du même lieu*
- d. District *Dorbe*
- e. Canton *du Léman*
- 2°. Eloignement des maisons appartenantes au ressort de chaque école. *Eloignement d'environ 8 minutes.*

(Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la conférence du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons.)

- 3°. Noms des villages, des hameaux, ou des fermes appartenantes au ressort de chaque école.

a. On indiquera l'éloignement de chacun du lieu de l'école, &c.

Le nombre des enfants de chaque endroit qui la fréquentent?

(2)

- 4°. Eloignement des écoles voisines jusqu'à une lieue en circonférence?

Essert Pittet, Bavoire Corcelles demi heure
Chacune

a. Leurs noms.

b. Leurs distances réciproques.

demi heure

I I.

INSTRUCTION.

- 5°. Qu'en enseigne-t-on dans chaque école?

à prier Epeler à lire et à écrire

- 6°. Ne tient-on l'école qu'en hiver? & combien dure-t-elle?

je tiens l'école de puis le mois de Septembre
jusqu'au mois de May

- 7°. Livres élémentaires, lesquels sont en usage?

la palette les Baumes le nouveau Testament l'abregé d'astervard

- 8°. Préceptes & réglemens, comment sont-ils observés?

- 9°. Durée de l'école chaque jour?

trois heures à vent Midi & autant après

- 10°. Les enfans sont-ils distribués ou classés?

renvies suivant leurs connoissances

I I I.

RELATIONS PERSONNELLES.

- 11°. Instituteurs.

- a. Qui a établi jusques ici le Régent? & de quelle manière?

le Baillif après l'examen du Pasteur
fait en présence de quelque membre du

- b. D'où est-il?

Chavornay Consistoire & des Préposés de la Commune

- c. Son nom

Jean Louis Challiot

(3)

- d. Son âge. 37

- e. Sa famille, combien d'enfans a-t-il?

une femme & un enfant

- f. Depuis combien de tems est-il instituteur?

3 ans

- g. Où a-t-il été auparavant? quelle étoit sa vocation précédente?

il a voyagé en exerçant la profession
de Cordone

- h. Réunit-il à son office quelque autre fonction? quelles sont-elles?

point

- 12°. Ecoliers, combien d'enfans fréquentent l'école?

80 Soit garçons et filles

- a. En hiver, } soit garçons ou filles.
b. En été, }

en été moins

I V.

RAPPORTS ECONOMIQUES.

- 13°. Biens & fonds de chaque école.

point

- a. Possède-t-elle de pareils fonds?

- b. Quelle en est la valeur?

- c. Source des revenus.

- d. Les biens d'écoles sont-ils réunis à ceux de l'église ou des pauvres?

- 14°. Prix de l'école; paye-t-on pour y être admis, combien?

non

- 15°. Bâtiment de l'école.

- a. Quel en est l'état, est-il neuf ou vieux, ou délabré?

il n'est pas neuf ni vieux

- b. N'y a-t-il qu'une chambre pour l'école? dans quel bâtiment?

une seule chambre qui appartient à la
Commune

- c. Au défaut d'endroit public destiné à l'école, l'instituteur loue-t-il peut-être la maison, & à quel prix?

non je demeure dans une Maison qui est
à moi

- d. Qui est chargé de la maintenance de l'endroit où se fait l'école.

la Commune

(4)

16°. Pension de l'instituteur ou maître d'école?

A. En argent, bled, vin, ou bois?

Cent francs, 4 4 Chars de bois

B. De quelle source dérive-t-elle? comme de

de la commune

a. Dixmes, censés foncières, & autres droits féodaux abolis?

point

b. Ou des sommes assignées & payées à l'école?

c. Fondations?

d. Caisses communales?

e. Biens d'église?

f. De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit?

g. De biens-fonds?

h. Ou d'autres capitaux quelconques?

Combien chacun de ces objets vaut-il à l'école?

Remarques.

1°. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.

2°. Chaque Instituteur écrira les réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Préfet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie sera remise à l'Inspecteur des écoles.

3°. Tous & un chacun sont priés d'accélérer, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses?

(I)

QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque Commune.

I.

RAPPORTS LOCAUX.

1°. Nom de l'endroit où est située l'école?

à Corcelles sur Chavornay

a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé?

C'est un Village

b. Est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-il?

C'est une commune

c. De quelle Paroisse? de quelle Agence ressort-il?

Anciennement il dépendait de Chavornay dont il a été détaché pour former une suffragance postale avec Sully

d. District

D. O. be.

e. Canton

de L'ancien

2°. Eloignement des maisons appartenantes au ressort de chaque école.

Un quart de lieue

(Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la conférence du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons.)

3°. Noms des villages, des hameaux, ou des fermes appartenantes au ressort de chaque école.

La Tuilerie, les montieillers, tout de suite

a. On indiquera l'éloignement de chacun du lieu de l'école, &c.

Un quart de lieue pour la Tuilerie, cinq minutes pour les montieillers

b. Le nombre des enfants de chaque endroit qui la fréquentent?

Cinquante au Village, sept aux montieillers